

32N12

LAC OTANIBI

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En revet, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En revet, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Substance extraite:**  
 G Gravier, C Dobroie, U Autre  
 S Sable, P Ferromanganésien, F Ferme concassée, X Calcite  
 D Calcédoine, J Terre jaune, R Résidu miniers inertes  
 E Minerai de fer, M Minerai, S Sable, N Terre noire, T Tourbe  
 E Minerai de silice, N Terre noire, T Tourbe

**Statut du site d'extraction:**  
 O Ouvert sous conditions, C Ouvert, F Fermé, N Non autorisé, T En traitement

**Contrainte majeure**

Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi

Périère urbanisée

Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de restriction et d'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel (sont permises)

Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu

Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre

Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre

Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**À titre indicatif**

Information à titre indicatif

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**

Territoire de catégorie II

Territoire de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinni**

Entente Pilogon

**Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**

Nissinan de Béramite, Essipk, Mashewash, Nutsukuan

**Frontières**

Frontière internationale

Frontière interprovinciale

Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 azimut de 10°17' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1,57"

Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18

48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 18

**Echelle 1:50 000**

0 1000 2000 3000 mètres

**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier  
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>

La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM  
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/ftp/geo.asp>

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Carte de titres miniers mise à jour le 2024-11-25

